

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

ARRÊTE 2023-095

Code matière : 8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2023-095 du 29 novembre 2023

**Objet : AUTORISATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS
Voie Communale – Rue des genêts**

Le Maire de la Commune de VABRES L'ABBAYE :

- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212, L 2213 L 2122-28, L 2213-18, L 2213-6,
- Vu l'article 25 de la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,
- Vu la loi numéro 79-1150 du 29 Décembre 1979,
- Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1959,
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 Mai 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,
- Vu l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie,
- Vu la demande de l'entreprise COSTE TP, Moulin Neuf, 12400 Montlaur, souhaitant effectuer une livraison de sable au domicile de M. CLUZEL, 2 Rue des Genêts 12400 Vabres-l'Abbaye
- Sur proposition de Monsieur le Maire :

ARRÊTE

Article 1 : Une dérogation de circulation est accordée pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes (jusqu'aux véhicules de 32t inclus) sur la voie communale Route des Genêts pour permettre à l'entreprise COSTE TP d'effectuer la livraison chez M. CLUZEL.
Cette dérogation est effective le jeudi 30 novembre 2023 le matin.

Article 2 : Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 29 novembre 2023
Le Maire, Frédéric ARTIS

